

MÉMO COVID-19

GESTION DU RISQUE INFECTIEUX

Gestion du risque en interne

Protections Physiques :

Au sein de l'officine, il faut mettre en place des **protections physiques** telles que :

- Le port du masque par les salariés
- Un marquage au sol des distances à tenir entre deux personnes,
- Des affichages sur les gestes barrières et la distanciation sociale à tenir,
- Des panneaux plexiglas au comptoir,
- Imposer un sens de circulation matérialisé par des flèches au sol,
- Faire rentrer les patients un à un, etc

Les Gestes Barrières :

L'officine doit promouvoir les **gestes barrières en son sein**. Au-delà de conseiller les membres, cela passe par des moyens nécessaires pour que l'équipe puisse les effectuer.

En d'autres termes, Il faut **mettre à disposition du gel hydroalcoolique** dans les espaces communs (comptoir, back office, etc.) afin de permettre une désinfection régulière des mains. Les sanitaires de l'officine doivent toujours assurer la présence de **savon pour se désinfecter les mains**. De plus, il faut **laisser un temps, régulièrement, de lavage** des mains (temps de pause).

Enfin, l'organisation du travail doit être pensée de manière à **éviter les contacts** au sein de l'équipe (répartition des tâches, réorganisation des postes de travail, etc.).

Nettoyage des locaux :

Il est recommandé de **nettoyer au moins 2 à 3 fois par jours les surfaces communes** telles que :

- Le comptoir
- Les poignées de porte
- Le téléphone de l'officine
- Les claviers d'ordinateur, etc.

Afin d'effectuer cette désinfection, l'ANSM recommande **les produits avec la norme NF EN 14476**. Cependant, les produits habituels de nettoyage (à base d'alcool ou de javel) semblent efficaces.



MÉMO COVID-19

GESTION DU RISQUE INFECTIEUX

Accueil d'un Patient Symptomatique

La personne accueillant le patient s'équipe d'un masque lorsque celui-ci se présente et procède à son isolement (en se tenant toujours à au moins 1m du patient) de la zone de chalandise et de l'équipe officinale.

Le patient est lui aussi équipé d'un masque (principe de double protection). La personne en charge du patient conseille :

- Sur le traitement symptomatique (paracétamol)
- Sur les démarches à suivre en cas d'aggravation des symptômes (contacter médecin et/ou 15)
- Sur les gestes barrières, notamment le fait de ne pas entrer en contact avec d'autres personnes

Le patient est ensuite invité à **rentrer chez lui**.

Accueil des Patients

Lutter contre le COVID-19

Premièrement, il est important de rappeler qu'en cas de symptômes, il ne faut pas se rendre en officine ou chez le médecin : il est préférable de contacter par téléphone les professionnels de santé.

Deuxièmement, il faut conseiller sur les gestes barrières et la distanciation sociale à tenir à l'officine mais aussi au quotidien.

Lutter contre le stress et l'isolement

La période actuelle de crise sanitaire, imposant un confinement de la population, augmente considérablement l'anxiété générale.

Pour l'officine, ses objectifs sont d'informer le public pour permettre la compréhension du risque, partager les sites où l'information est pertinente et conseiller sur les moyens de lutter contre le stress.

INFORMATIONS : Les officines sont devenues un lieu d'alerte des violences intrafamiliales.

En cas d'accueil d'une victime, elle peut contacter ou permettre à la victime de contacter les services de protection.

Cellules d'écoutes :

Pour les professionnels de santé : Numéro vert : 0800 73 09 58

La cellule d'écoute est ouverte 7 jours sur 7 de 8h à minuit

Cellule d'urgence médicaux-psychologiques : 0800130000

